



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° DS 2020.92

DECISION N° DS 2020-92 DU 15 DECEMBRE 2020 PORTANT DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-6-6°,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

Vu la délibération 2018-08 bis du 06 juillet 2018 du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang portant délégations au Président de l'Etablissement Français du Sang,

Vu la décision du Président de l'Etablissement français du sang n° N 2019.26 en date du 22 octobre 2019 renouvelant Madame Dominique LEGRAND dans ses fonctions de Directrice de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Auvergne Rhône-Alpes,

Vu la décision du Président de l'Etablissement Français du Sang n° N 2015.40 en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Michel DALOZ en qualité de Secrétaire général de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Auvergne Rhône-Alpes,

Vu la décision du Président de l'Etablissement français du sang n° D 2019-06 du 6 juin 2019 portant acceptation du legs de Mme Huguette CARTON,

Vu la décision du Président de l'Etablissement français du sang n° D 2020-07 en date du 7 février 2020 portant acceptation du don de Mme Huguette CARTON,

DECIDE

Article 1^{er} – Délégation de pouvoir est donnée à Mme Dominique LEGRAND, Directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Auvergne Rhône Alpes, pour gérer l'ensemble des suites nécessaires à la succession de Mme Huguette CARTON et signer les actes afférents.

Article 2 – En cas d'absence et d'empêchement de Mme Dominique LEGRAND, Directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Auvergne Rhône Alpes, délégation est donnée à M. Jean-Michel DALOZ, Secrétaire général de l'Etablissement de transfusion sanguine Auvergne Rhône Alpes, à l'effet de signer les actes nécessaires à la succession de Mme Huguette CARTON.

Article 3 – La présentation décision sera publiée au Bulletin Officiel Santé – Protection sociale – Solidarité.

Fait le 15 décembre 2020,

François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang